

M. Segond, chirurgien-major à la Guyanne, soutient, à Paris, sa thèse sur le *climat et les maladies de Cayenne*, où se trouvent une théorie bien raisonnée de l'acclimatement, et des observations intéressantes sur plusieurs maladies de ce pays.

M. Racord présente une thèse sur le *scorbut* (ib. 18 p.).

M. Jolivet, de Brest, prend pour texte de sa dissertation inaugurale, l'épidémie de *fièvre jaune* de la frégate l'*Africaine* en 1821, aux Antilles. Ce modeste praticien garde le silence sur les preuves de courage et d'habileté qu'il a données dans cette circonstance. Il incline à penser que la maladie s'est communiquée par contagion.

M. Sergent insère, dans les *Annales maritimes*, une notice topographique sur la province d'Oran (Barbarie).

Indépendamment de ces productions, spécialement relatives à la médecine navale, il en est d'autres qui lui sont étrangères, et qui ne méritent pas moins d'être mentionnées; nous en ferons usage en temps et lieu.

Dans l'énumération que nous venons d'établir, on trouvera sans doute des lacunes importantes et nombreuses; mais il serait injuste de se montrer sévère à l'égard de celui qui, nous le répétons, a, seul, et le premier, tenté de fertiliser ce terrain inculte.

Envisageant l'histoire de la médecine navale sous le point de vue partiel de sa littérature, on voit qu'elle a successivement subi l'influence des doctrines régnantes. Dans les écrits publiés avant 1814 où nous avons, avec intention, établi une limite, on reconnaît l'empreinte des théories humorales et browniennes de l'époque, sauf quelques bons esprits qui s'affranchissent du joug des autorités. Alors régnait l'adynamie, alors figuraient

au premier rang des remèdes, le quinquina, l'émétique, l'ipéca, les purgatifs, etc. Passé cette période, la doctrine physiologique étend son influence sur la pratique navale; M. Dubreuil marche à la tête de ce mouvement qui bientôt envahit tous les esprits, et la thérapeutique navale se trouve considérablement simplifiée. En approchant de l'époque actuelle, nous voyons cette doctrine modifiée, et les médecins de la marine entrer dans les vues de quelques classiques modernes, en revenant aux idées mixtes de solidisme et d'humorisme, ce qui deviendra plus sensible quand nous aurons à faire connaître les notes les plus récentes que nous devons au zèle et à l'amitié de nos confrères.

Nous avons une autre tâche à remplir relativement à la chirurgie navale. Il eût été curieux de développer, aux yeux de nos lecteurs, la pratique des hommes qui, sans doute, assistaient nos marins dans ces combats sur mer qui signalèrent le siècle de Louis XIV, et gravèrent dans les fastes de l'histoire les noms des Tourville, des Dugay-Trouin, des Jean-Bart, puis des Suffren, des Ducouëdic, etc. Mais, il faut le dire pour notre justification, aucune notion ne nous est parvenue sur ces grands événements chirurgicaux. Nous n'avons pas même pu recueillir le moindre renseignement sur l'histoire chirurgicale d'événements plus voisins de nous, tels furent ceux qui signalèrent les guerres maritimes de la révolution et de l'empire; Aboukir, Trafalgar, et tant de combats partiels et glorieux sont entièrement perdus pour la science médicale. Navarin a dû produire des observations précieuses, mais jusqu'à ce jour ensevelies dans des rapports ou des notes particulières, dont quelques-unes nous adviendront peut-être; en un mot,

la chirurgie navale est entièrement à faire ; puissent les tentatives auxquelles nous allons nous livrer , lui communiquer une vie sur laquelle la science a droit de fonder des espérances.

Si la médecine navale est long-temps restée nulle ; si depuis l'époque où nous avons pu en saisir quelques traces , jusqu'à des temps très-rapprochés de nous , elle a languis dans des mains avilies , il faut avouer que depuis sa régénération elle a fait d'immenses progrès ; les médecins de la marine étalent aujourd'hui , devant les facultés , des connaissances qui reflètent sur le corps un lustre des plus honorables ; tous ambitionnent des titres académiques , et plusieurs ont atteint les degrés les plus élevés de la hiérarchie scientifique : quelques-uns siègent à l'Académie de médecine ; il en est deux honorés du fauteuil de l'Institut , que d'autres sont encore prêts d'atteindre ; convenons que c'est plutôt à titre de naturalistes que de médecins , mais cela n'en dépose pas moins en faveur des capacités que recèle la marine , capacités qui s'exerceront sur l'art lui-même , lorsqu'une organisation meilleure stimulera leur zèle et mettra leurs talents en évidence. Sous le rapport des conquêtes chirurgicales , nous avons cité Duret et de la Porte , ajoutons ici les noms de MM. Clémot , chirurgien en chef au port de Rochefort , et Foullioy , chirurgien en chef au port de Toulon. Le premier , déjà célèbre par l'invention d'un procédé pour la taille vagino-vésicale , tous deux réputés pour une habileté rare dans la pratique des opérations ; et combien d'autres mérites encore inconnus ou voilés par leur modestie !

Parmi les noms qui n'ont pu rentrer dans cette es-

quisse , mais qui se recommandent à divers titres , soit comme se rattachant à des travaux étrangers à notre sujet , soit par les talents du professeur , soit enfin par l'habileté dans la pratique , nous devons rappeler ceux de MM. Bobe-Moreau , Lalanne , Lepredour , Mougeat , Legris , Payen , Aubert , Rejou , Grimes , Obet , Triaud , Plagne , Duret , Banon , Auban , qui complètent la liste des chefs et professeurs actuels des écoles navales.

Moins peut-être à cause de leurs talents qu'en récompense de ce zèle courageux avec lequel ils font , à chaque instant de leur carrière , abnégation de leur existence , plusieurs ont fixé l'attention du gouvernement et sont décorés des insignes de l'honneur. Il ne manque plus enfin à la Médecine navale que de hardis interprètes pour marcher de pair avec la médecine des armées qui brillait naguère et qui brille encore d'un si noble éclat. Ce n'est certainement pas faire injure à ces noms célèbres , que d'énoncer que la marine possède aussi ses Percy , ses Larrey , ses Desgenettes , à qui l'occasion seule a manqué pour cimenter leurs titres à la gloire.

Nous atteignons aux limites que nous nous sommes imposées , convaincus de l'insuffisance de cette ébauche qu'il appartient à nos confrères de rendre plus complète , soit en reprenant eux-mêmes ce travail , soit en nous aidant de leurs lumières. Quant aux détails administratifs , ils sont et doivent être nécessairement incomplets. La législation maritime n'est pas moins que les autres encombrée d'une foule de décisions ministérielles , dont quelques-unes ont force de loi , et qu'il nous est impossible de colliger et de puiser à leur source. C'est ainsi que nous n'avons pu découvrir l'origine de la nécessité où se trouvent depuis quelques années les aspi-

rants au titre d'officier de santé de la marine royale, de produire un diplôme de bachelier ès-lettres. Quoi qu'il en soit, nous avons fait en sorte que les médecins de la marine trouvassent dans ce résumé une espèce de *Manuel législatif* et chronologique sur la matière. Malgré cette insuffisance, nous croirons avoir atteint notre but si nos confrères peuvent retirer quelques avantages de cet *essai* sur l'histoire d'un art dont le lustre naissant présage d'utiles et glorieuses destinées.

PREMIÈRE PARTIE.